



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION BROCANTE ANIMEE

DIMANCHE 6 SEPTEMBRE 2026

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... A : .....

Adresse : ..... CP-Ville : .....

Téléphone : .....

Titulaire de la pièce d'identité n° : .....

Délivrée le : ..... par la préfecture de .....

- Nombre d'emplacement à réserver 5m – 10€

### Options

- Formule petit déjeuner (boisson chaude, viennoiserie, jus d'orange) – 4€

Par la présente, je déclare sur l'honneur ne pas être commerçant et ne vendre que des objets personnels et usagés dans le cas de ce vide-greniers (Article L-310-2 du Code du Commerce)

Par ailleurs, je déclare ne pas avoir participé à ce jour à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R.321-9 du Code pénal)

Fait A ..... Le ..... Signature

### **Documents dûment remplis à envoyer par mail au [vlb37.info@gmail.com](mailto:vlb37.info@gmail.com)**

- Formulaire d'inscription contenant l'attestation sur l'honneur
- Photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso)
- Photocopie de la carte trois volets pour les professionnels
- Justificatif de domicile
- Le règlement intérieur signé

### **Paiement**

- Chèque à l'ordre du VLB
- Virement (FR76 1940 6370 4141 0405 3400 148 - AGRIFRPP894)
- Hello Asso

<https://www.helloasso.com/associations/veretz-larcay-basket/evenements/vlb-brocante-animee>



## **Règlement intérieur de la Brocante**

**Article 1 :** La manifestation dénommée « Brocante animée » organisée par l'Association Véretz Larçay Basket se déroulera à Véretz (37270) Rue Colette Besson, entre 08h et 18h. Le Vide ta chambre se tient avec l'accord des autorités compétentes et selon le respect de la législation en vigueur.

**Article 2 :** Le Vide ta chambre est ouvert aux particuliers et professionnels, sous réserve des places disponibles. Le VLB se réserve le droit de refuser une inscription sans avoir à motiver sa décision. L'entrée est gratuite pour les visiteurs.

**Article 3 :** Le prix de l'emplacement de 5m est fixé à 10€. Les véhicules doivent rester sur l'emplacement pendant toute la durée de la brocante. Abri non fourni. Les exposants s'engagent à assurer une présence continue sur leur emplacement pendant toute la durée du Vide ta chambre.

**Article 4 :** Toute inscription n'est prise en compte qu'après réception du dossier complet. La totalité des pièces est à renvoyer avant le 30/08/2026, sans garantie de places restantes. La validation de l'inscription sera notifiée à chaque exposant avant le 04/09/2026.

- Formulaire d'inscription contenant l'attestation sur l'honneur
- Photocopie d'une pièce d'identité (recto/verso)
- Photocopie de la carte trois volets pour les professionnels
- Justificatif de domicile
- Le règlement intérieur signé
- Le paiement par Hello Asso, virement ou chèque

**Article 5 :** Les exposants s'engagent à ne pas participer à plus de deux manifestations de ce type par année civile (attestation à compléter sur le dossier d'inscription). Le VLB ne pourra pas être tenu responsable en cas de fausse déclaration des exposants.

**Article 6 :** Les enfants sont autorisés à tenir un stand, sous réserve d'être accompagné d'un adulte pendant toute la durée de la brocante. Les enfants sont placés sous la responsabilité du (ou des) adulte(s) qui les accompagne(nt).

**Article 7 :** Les exposants s'installent sur les emplacements le dimanche 6 septembre 2025 entre 6h et 8h. Passé 7h45, l'emplacement ne sera plus réservé et pourra être attribué à un nouvel exposant.

**Article 8 :** Les exposants doivent présenter la pièce d'identité originale (dont la photocopie est à joindre au dossier d'inscription) avant de s'installer sur leur emplacement. Conformément à la réglementation en vigueur, le VLB tient un registre des exposants. Il est à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la brocante et déposé ultérieurement en préfecture.

**Article 9 :** Les emplacements sont attribués par tirage au sort en amont du Vide ta chambre.

**Article 10 :** Les exposants s'installent sur les emplacements qui leur sont attribués par le VLB. Ils ne peuvent en aucun cas les contester. Seul le VLB est habilité à faire des modifications, si nécessaire. L'exposant ne peut céder son emplacement à une autre personne. En cas d'absence non signalée 48 heures avant le début de la brocante, les droits d'inscriptions sont conservés par le VLB.

**Article 11 :** Le VLB s'engage à assurer la promotion de la brocante (diffusion de l'information, affiches...).

**Article 12 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité des exposants. Ils s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens. Le VLB ne pourra être tenue responsable en cas de perte, de vol, de dégradation ou de tout autre préjudice lors de la brocante. Tout litige entre exposant et acheteur ne relève pas de la responsabilité du VLB.

**Article 13 :** Les exposants s'engagent à ne pas vendre d'animaux, de produits alimentaires, de contrefaçons, d'armes.

**Article 14 :** Les exposants sont priés de respecter le bon déroulement de la brocante, l'ordre public et la moralité. Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

**Article 15 :** Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

**Article 16 :** Le VLB tient une buvette avec petite restauration le jour du Vide ta chambre. Elle est accessible aux visiteurs et aux exposants.

**Article 17 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

**Article 18 :** Tout exposant s'engage à respecter le présent règlement. Toute personne qui ne respecte pas les articles précédents ne sera plus autorisée à participer à la brocante et aucun remboursement ne pourra être réclamé.

**Date et Signature**